

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-363

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2023-363

**Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33)-
Subvention de fonctionnement 2023 - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de sa compétence liée à l'accueil des gens du voyage au sein des équipements métropolitains dédiés, Bordeaux Métropole reconduit son partenariat avec l'Association Départementale des Amis des Voyageurs de la Gironde. (ADAV33).

Pour 2023, le soutien financier de la Métropole à l'association se renforce au regard de son expertise apportée à la Métropole, de l'accompagnement social des familles mais aussi de ses actions de lutte contre l'habitat précaire par la mise en œuvre de projets de résorption des habitats insalubres et/ou illégaux des gens du voyage sédentarisés sur la Métropole.

1 - Présentation de l'association :

Association loi de 1901 créée en 1964, l'ADAV 33 assure différentes missions :

- interventions sociales auprès des gens du voyage en lien avec les divers acteurs de l'action publique sur le territoire girondin,
- propositions de réponses évolutives coconstruites avec les voyageurs et les partenaires, afin de permettre aux gens du voyage d'accéder à leurs droits et de respecter leurs devoirs,
- partage d'analyses et de réflexions avec les différents acteurs permettant une meilleure prise en compte des pratiques et besoins des gens du voyage.

Son intervention porte sur des voyageurs vivant dans le département de manière permanente ou séjournant de façon temporaire ou en phase de sédentarisation, quels que soient leurs lieux et modes d'habitat. Son approche adaptée et de proximité vise une meilleure prise en compte par le droit commun des problématiques de ces publics.

2 - Bilan de l'année 2022 :

L'action sociale auprès des familles

L'ADAV 33 continue d'exercer 4 grands types d'actions :

- accès aux droits, accompagnement social et insertion directement auprès des familles,
- appui technique auprès des services généralistes de droit commun afin de les aider à prendre en compte les particularités des situations et à construire des réponses adaptées,

- animation et développement social sur les territoires fondés sur une grande proximité d'intervention,
- médiation, conseil technique, information, formation, expertise auprès de divers acteurs de la vie locale (services de l'État, collectivités locales, associations, etc...),
- Appui technique (avec une proposition de rédaction de fiches sur comité de résidents).

Assurées par des professionnels qualifiés de l'action sociale, ces actions s'inscrivent dans une approche globale visant à l'autonomie des voyageurs, l'accès à la citoyenneté et au respect des devoirs et obligations, la reconnaissance de leur identité et le respect mutuel, la cohésion sociale et territoriale. L'association joue un rôle d'interface avec l'ensemble des acteurs. Pour l'année 2022 l'association a ainsi conduit des actions multiples en direction du public gens du voyage dans et hors des aires d'accueil de la Métropole en assurant : la domiciliation, l'accompagnement social des familles, l'accès à la santé, aux droits, l'inclusion numérique et à la scolarisation.

La domiciliation

L'activité de domiciliation se stabilise, elle comprend la gestion du courrier, le rôle d'écrivain public, les accompagnements et orientations administratives des familles. **Près de 1 839 ménages sont domiciliés dont 871 sur la Métropole (au siège à Talence)**. Le public est accueilli tous les jours par des professionnels qui assure toutes les activités liées à la domiciliation.

L'accès aux droits

Ces permanences se sont consacrées à l'ouverture ou l'accès aux droits, avec près de 934 contrats d'engagements réciproques engagés dans le cadre du suivi lié au Revenu de solidarité active (RSA). Près de 579 travailleurs indépendants sont accompagnés en moyenne chaque année.

L'action en aires d'accueil

L'intervention spécifique dans les aires d'accueil métropolitaines se poursuit dans une logique de complémentarité et de suppléantarité avec les gestionnaires d'accueil de VAGO pour intégrer ces lieux de vie dans la cité et l'environnement global (services publics, éducation, insertion économique...). A ce titre, leur conseil technique auprès des communes pour l'actualisation et l'animation du Projet socio-éducatif des aires (PSE) contribue à un dialogue local constant et une meilleure prise en compte des besoins des familles par les services publics.

Aux côtés de Bordeaux Métropole, l'ADAV 33 participe ainsi à l'ensemble des comités techniques et des comités de résidents organisés et dédiés à la gestion des aires d'accueil concernées. Elle accompagne les familles et contribue à améliorer leurs conditions de vie et le cas échéant, leur parcours résidentiel.

Compte tenu de la pandémie liée au COVID 19, l'association a été mise à forte contribution sur plusieurs domaines et a pris une part active dans la veille sanitaire des aires d'accueil.

Bilan sur le plan pauvreté (2021-2022) :

Il s'agit des actions d'accompagnement des gens du voyage en situation précaire vers l'habitat adapté dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Lancée à l'échelle métropolitaine en décembre 2020, cette stratégie est traduite par une contractualisation entre l'Etat et la Métropole pour une durée de 2 ans (2021-2022) et a compris 6 actions dont celles dédiées aux gens du voyage (annexe 2 de la convention - fiche action). Pour mémoire, cette contractualisation a reposé sur un soutien de l'Etat à part égale avec Bordeaux Métropole pour un montant global de 30 000 € au titre de 2022 pour ladite action menée avec l'ADAV 33.

3 – Perspectives 2023

a) La poursuite des interventions sociales de l'ADAV 33 est proposée pour l'année 2023 : domiciliation, accompagnement social, scolarisation, insertion, inclusion numérique, habitat, santé, sédentarisation (annexe 1 de la convention). Les interventions auprès des usagers des aires d'accueil se poursuivent en coopération étroite avec les services de Bordeaux Métropole et son gestionnaire des aires, VAGO et représentent en moyenne 25% des interventions de l'ADAV 33. L'association poursuit également son intervention auprès des partenaires et des collectivités dans le cadre des comités techniques, de pilotage et de résidents et du schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage (SDAHGV) de la Gironde 2019-2024. Plus précisément, des projets ciblés d'intérêt métropolitain ont été identifiés pour le partenariat 2023 :

- poursuite du conseil technique et de l'expertise de l'ADAV 33 auprès de la Métropole sur la tarification sociale en lien avec les gestionnaires d'aires d'accueil sur les taux et modalités d'occupation de l'aire par les familles (paiement du droit de place et consommation des fluides, rotation et sédentarisation...),
- poursuite de l'examen de la problématique du prix de l'eau sur les aires d'accueil et la question de la gestion des fluides, en partenariat avec le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et la Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- campagne de prévention relative aux risques sanitaires,
- animation d'ateliers sur l'inclusion numérique pour améliorer l'accès aux droits ;
- actualisation et réactivation des projets socio-éducatif (PSE) des aires d'accueil à conduire par les communes tels que prescrits par le Schéma départemental de l'accueil et de l'hébergement des gens du voyage, avec le soutien technique de l'ADAV 33,
- mise en œuvre d'actions ciblées proposées à l'appui d'un programme et adaptées selon la ou les thématiques prioritaires soulevées par chaque aire d'accueil.

b) Et en déclinaison du Plan Pauvreté :

Bordeaux métropole propose de poursuivre l'action avec l'ADAV33 pour renforcer le volet accompagnement social de ménages identifiés dans les diagnostics de 2021 et 2022. 4 situations concrètes ont été ciblées pour un travail opérationnel :

- ménages sédentarisés sur l'aire d'accueil de la Chaille Mérignac, en lien avec les nouvelles prescriptions en terrains familiaux du SDAHGV 2019-2024,
- ménages en stationnement précaire depuis 2016 sur la rue Isaac Newton à Mérignac (ménages sortants de l'aire d'accueil de la Chaille),
- ménages en stationnement précaires implantés sur la rive droite de Bordeaux,
- ménages en stationnement précaire à la rue Buthaud à Bordeaux en attente d'un relogement en Habitat adapté.

4 - Principales données financières

Le budget prévisionnel 2023 de l'ADAV 33 s'élève à 2 100 350 € dont 1 499 550 € de subventions d'exploitation, y compris le soutien de fondations. La masse salariale augmente, avec 32 salariés en équivalent temps plein (+ 5 dont 2 apprentis), en lien avec l'augmentation de l'activité, ce qui représente le plus gros poste de dépenses, de l'ordre de 1 274 579, 15 €.

L'ADAV 33 perçoit une subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole, depuis 2011, au titre de ses missions d'utilité publique s'inscrivant dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), conformément à la fiche n°19 du règlement d'intervention Habitat et Politique de la ville : « Participation au financement du fonctionnement des associations œuvrant dans le cadre du PLH ».

Le montant de la subvention annuelle d'aide au fonctionnement versé à l'ADAV 33 était

jusqu'à l'année dernière de 87 400 € auquel se rajoutait une aide supplémentaire de 30 000€ au titre du plan pauvreté 2021-2022, soit un total de 117 400 €.

Pour l'année 2023, la participation financière sollicitée par l'ADAV 33 est de 117 400 €. Afin de renforcer le soutien à la poursuite d'actions nouvelles initiées à l'occasion du plan pauvreté par l'ADAV 33, il est proposé d'augmenter la subvention de fonctionnement de 12 000 €, ce qui porterait celle-ci à 99 400 € (87 400 € + 12 000 €), soit un taux de participation de Bordeaux Métropole équivalent à environ 4,73 % du budget prévisionnel. Cette dépense est inscrite au budget prévisionnel 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de la Métropole

VU les articles L.1611-4 et L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 portant adoption du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/777 du 16 décembre 2016 portant approbation du PLH,

VU la délibération n°2020/455 du 27 novembre 2020 actant la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2020-2022 entre l'Etat et Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les actions de l'association ADAV 33 contribuent à la mise en œuvre du PLH de Bordeaux Métropole et constituent une ressource importante pour l'exercice de la compétence « aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil »

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention globale de fonctionnement de 99 400 € en faveur de l'association ADAV 33 au titre de son programme d'actions 2023,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent à cette convention,

Article 3 : d'imputer cette dépense sur le budget principal de l'exercice 2023 au compte 65748, chapitre 65, fonction 424.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame LECERF MEUNIER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Stéphane PFEIFFER</p>
---	---